

19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

11 N° de publication : **2 545 366**  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

21 N° d'enregistrement national : **83 07439**

51 Int Cl<sup>3</sup> : A 62 C 7/00.

12 **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION** A1

22 Date de dépôt : 4 mai 1983.

30 Priorité :

43 Date de la mise à disposition du public de la  
demande : BOPI « Brevets » n° 45 du 9 novembre 1984.

60 Références à d'autres documents nationaux appa-  
rentés :

71 Demandeur(s) : *GARNIER André.* — FR.

72 Inventeur(s) : *André Garnier.*

73 Titulaire(s) :

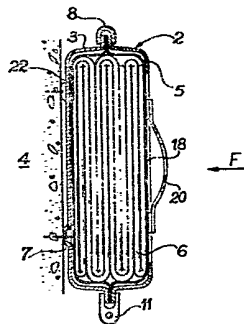
74 Mandataire(s) : *Brevatome.*

54 Distributeur de couverture de secours.

57 La présente invention a pour objet un distributeur de  
couverture de secours.

De manière classique, ce distributeur comprend un support  
2 servant à maintenir la couverture 6; selon l'invention, cette  
dernière est enveloppée dans un sac étanche 18 de manière à  
former une recharge que l'on peut introduire facilement dans le  
support 2.

Application comme élément de secours pour l'extinction des  
incendies corporels.



La présente invention a pour objet un appareil permettant de délivrer immédiatement à un utilisateur une couverture, notamment en cas d'incendie de ses vêtements, afin de lui permettre de s'envelopper rapidement dans cette couverture et de pouvoir étouffer le feu pour éviter des brûlures graves.

Il existe à l'heure actuelle de nombreux dispositifs permettant de délivrer des couvertures de secours. Cependant, dans de nombreux cas, la couverture est mal protégée de l'atmosphère ambiante et elle risque de se détériorer notamment en recevant des gouttes d'huile, des poussières ou autres produits corrosifs. On risque non seulement d'abîmer la couverture, par exemple en la trouant, rendant ainsi la protection beaucoup moins efficace, mais encore de la contaminer, ce qui peut présenter des dangers pour la santé de l'utilisateur.

Il existe cependant des dispositifs prévus pour apporter une certaine protection à la couverture elle-même. Par exemple, le brevet français 2 058 832, appartenant au déposant, décrit un dispositif dans lequel la couverture est pliée de manière à pouvoir se déployer facilement et rapidement lorsque l'utilisateur tire sur un coin de cette couverture. Cette dernière est placée à l'intérieur d'un boîtier fixé contre un mur, la face avant du boîtier étant équipée de deux panneaux souples entre lesquels l'utilisateur passe la main pour attraper le coin de la couverture.

Le certificat d'addition 2 109 238 au brevet français 2 058 832 décrit un perfectionnement permettant d'améliorer encore la protection de la couverture. Dans ce cas, la face avant du boîtier est fermée par une feuille souple d'aluminium ou d'un autre matériau tel que du polyéthylène et le dispositif comporte une poignée placée à l'extérieur de la feuille d'alu-

minium et solidarisée, à travers celle-ci, de la couverture qui se trouve à l'intérieur du boîtier. En cas d'urgence, l'utilisateur n'a qu'à tirer sur la poignée, ce qui a pour effet de déchirer la feuille d'aluminium et de déployer la couverture.

Si l'on améliore la protection de la couverture, ce système présente encore quelques inconvénients : l'étanchéité n'est pas parfaite et la couverture risque d'être polluée ou détériorée au cours des manipulations avant qu'on la place dans le boîtier. De plus, ce dernier étant le plus souvent en matière plastique, on risque de le détruire au moment où l'on tire sur la poignée : en effet, la couverture n'étant utilisée qu'en cas d'urgence et notamment en cas d'incendie, ce geste est effectué très brusquement et l'extraction de la couverture risque d'abîmer le boîtier.

La présente invention a justement pour but de remédier à ces inconvénients grâce à un dispositif qui assure une protection et une étanchéité parfaites de la couverture et diminue les risques de destruction du boîtier tout en conservant une grande facilité d'utilisation.

Selon la principale caractéristique du distributeur de couverture de secours objet de l'invention, celui-ci, du type comportant un boîtier ou un support fixé contre un mur ou une paroi et à l'intérieur duquel est maintenue une couverture, se caractérise en ce que cette dernière est enveloppée dans un sac étanche, l'ensemble constitué par la couverture et le sac formant une recharge que l'on peut introduire dans le boîtier ou le support.

Le sac peut être réalisé en aluminium, polyéthylène ou tout autre matériau apte à former un sac souple étanche.

Avantageusement la recharge comprend une poignée placée à l'extérieur du sac et rendue solidaire à travers celui-ci de ladite couverture, cette dernière étant pliée de manière à se déployer facilement et complètement lorsqu'un utilisateur tire sur la poignée.

Dans le mode de réalisation préféré, le support comprend un boîtier monté à demeure sur la paroi et un cadre amovible pouvant être fixé sur le boîtier de manière à maintenir la recharge.

Il est commode, dans ce cas, que le sac étanche présente un rebord pouvant être pincé entre le boîtier et le cadre afin de maintenir la recharge dans le support. Avantageusement, le dispositif peut comporter une bande adhésive servant à fixer une partie de la couverture sur la face interne du sac.

L'invention apparaîtra mieux à la lecture de la description qui va suivre, donnée à titre purement illustratif et nullement limitatif, en référence aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue schématique en coupe verticale d'un distributeur de couverture de secours conforme à l'invention,

- la figure 2 est une vue de face suivant la flèche F de la figure 1, et

- la figure 3 est une vue schématique en perspective et partiellement en coupe illustrant ce qui se passe lorsqu'un utilisateur commence à tirer sur la poignée.

On voit sur la figure 1 que le dispositif objet de l'invention comporte un support 2 fixé contre un mur 4 et à l'intérieur duquel se trouve la couverture 6. Le support 2 se compose d'un boîtier fixe 3, qui reste à demeure sur le mur 4 maintenu en 7 par des moyens connus en soi, et d'un cadre amovible 5 qui

peut être maintenu sur le boîtier à l'aide d'un collier de serrage 8.

5 On voit sur les figures 1 et 3 que ce dernier a une section en U, ce qui lui permet de maintenir serrées l'une contre l'autre deux brides 13 et 15 prévues sur le boîtier 3 et le cadre 5 respectivement.

10 La figure 2 montre que, vu de face, le collier de serrage 8 a une forme sensiblement rectangulaire et est fendu au milieu de son côté inférieur : à cet endroit sont prévues deux pattes 11 qui peuvent être rapprochées l'une de l'autre grâce à une vis 14 et un écrou 16. Le serrage de la vis 14 a pour effet de rapprocher les pattes 11 l'une de l'autre et donc de serrer le collier 8 sur les brides 13 et 15.

15 On voit encore sur les figures 1 et 3 que, selon l'invention, la couverture 6 est entièrement enveloppée à l'intérieur d'un sac étanche 18 qui, dans le mode de réalisation préféré décrit ici, est en aluminium, mais d'autres matériaux peuvent être utilisés  
20 comme le polyéthylène par exemple. Le sac 18 se compose de deux parties 18a et 18b qui sont reliées l'une à l'autre sur leur pourtour formant ainsi une partie élargie qui est pincée entre les brides 13 et 15 du boîtier 3 et du cadre 5 lorsque ceux-ci sont maintenus  
25 par le collier 8. La liaison entre les éléments 18a et 18b du sac 18 peut se faire par soudage ou par tout autre moyen approprié.

30 Le dispositif comporte encore une poignée 20 placée à l'extérieur du sac étanche 18 et rendue solidaire à travers celui-ci de la couverture 6. Cette dernière est pliée à l'intérieur du sac 18 de manière à pouvoir se déplier rapidement et complètement lorsqu'un utilisateur tire sur la poignée pour s'en envelopper. On voit encore sur les figures 1 et 3 que la  
35 couverture est maintenue à l'intérieur du sac étanche

18 par une bande adhésive 22 telle qu'une bande Velcro. Il faut bien noter que la poignée 20 est placée sur la partie 18b du sac 18 qui correspond au côté accessible du dispositif tandis que la bande 22 se trouve du côté opposé, sur la partie 18a du sac 18. Cette disposition permet de retenir la couverture jusqu'à son dépliement complet.

Le fonctionnement du dispositif objet de l'invention est le suivant : on commence par plier la couverture et on la place entre les éléments 18a et 18b du sac 18, la bande adhésive 22 servant à fixer la couverture sur la face interne de l'un des éléments, par exemple 18a, et la poignée 20 étant placée sur la face externe de l'autre élément 18b et rendue solidaire à travers celui-ci de la couverture 6. Le pliage de la couverture et la disposition de la poignée peuvent être les mêmes que dans le certificat d'addition 2 109 238 cité plus haut. On termine ensuite la préparation de la recharge en soudant les éléments 18a et 18b sur leur pourtour, ce qui permet le transport de la couverture sans risque de pollution.

La recharge est ainsi amenée au lieu d'utilisation, c'est-à-dire à l'endroit où se trouve le support 2 qui est en position démontée : le collier 8 et le cadre 5 sont retirés et seul le boîtier 3 est fixé au mur. On place la recharge dans le boîtier 3 et l'on vient placer ensuite le cadre 5 de manière à pincer le bord du sac 18 entre les brides 13 et 15. Puis on installe le collier 8 que l'on serre au moyen de la vis 14 et de l'écrou 16. Le dispositif présente alors l'aspect illustré à la figure 2 où l'on ne voit que la poignée 20 sur la face extérieure de la partie 18b du sac 18.

La figure 3 illustre ce qui se passe lorsqu'un utilisateur commence à tirer sur la poignée 20

(action symbolisée par la flèche  $F_1$ ) pour s'envelopper dans la couverture. Les parois du sac 18 sont suffisamment minces pour se déchirer sous l'action de ce geste (qui est toujours effectué brusquement puisqu'en cas d'urgence) comme cela est montré en 21 et l'utilisateur peut s'envelopper dans la couverture par exemple de la manière qui est décrite dans le certificat d'addition 2 109 238. On voit sur la figure 3 que pendant cette opération le bord du sac 18 reste pincé entre les brides 13 et 15 et que, par conséquent, la partie arrière 18a du sac reste maintenue à l'intérieur du support 2. Comme la couverture est maintenue contre cette partie 18a par la bande adhésive 22, on assure par ce moyen le dépliement dans de bonnes conditions. Il est facile ensuite de démonter le support 2 et de placer une nouvelle recharge.

Ainsi, le dispositif objet de l'invention présente des avantages particulièrement intéressants puisque, la couverture étant placée à l'intérieur d'un sac étanche, elle est constamment à l'abri de l'humidité et de la pollution par des agents corrosifs, chimiques ou autres. On peut donc utiliser des couvertures stérilisées et qui restent parfaitement stériles jusqu'au moment de l'utilisation. D'autre part, le fait que la couverture soit conditionnée sous forme de recharge en facilite la manutention et rend le chargement du support avec une couverture neuve plus aisé et plus rapide.

Enfin, il est bien entendu que l'invention ne se limite pas au seul exemple qui vient d'être décrit mais qu'on peut envisager des variantes sans sortir pour autant du cadre de l'invention. En particulier, on peut utiliser d'autres matériaux pour réaliser le sac enveloppant la couverture et modifier la forme du support, pourvu que celui-ci reste suffisamment rigide et maintienne efficacement la recharge en place.

REVENDEICATIONS

- 5 1. Distributeur de couverture de secours, du type comportant un support (2) fixé contre un mur ou une paroi (4) et à l'intérieur duquel est maintenue une couverture (6), caractérisé en ce que cette dernière est enveloppée dans un sac étanche (18), l'ensemble constitué par la couverture (6) et le sac (18) formant une recharge que l'on peut placer dans le support (2).
- 10 2. Distributeur de couverture de secours selon la revendication 1, caractérisé en ce que ledit sac étanche (18) est en aluminium.
- 15 3. Distributeur de couverture de secours selon la revendication 1, caractérisé en ce que ledit sac étanche (18) est en polyéthylène.
- 20 4. Distributeur de couverture de secours selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la recharge comprend une poignée (20), placée à l'extérieur du sac (18) et rendue solidaire à travers celui-ci de ladite couverture (6), cette dernière étant pliée de manière à se déployer facilement et complètement lorsqu'un utilisateur tire sur la poignée (20).
- 25 5. Distributeur de couverture de secours selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que le support (2) est réalisé en matériau métallique.
- 30 6. Distributeur de couverture de secours selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que ledit support comprend un boîtier (3) monté à demeure sur la paroi (4) et un cadre amovible (5) pouvant être fixé sur le boîtier de manière à maintenir la recharge.
- 35 7. Dispositif selon la revendication 6, caractérisé en ce que ledit sac étanche (18) présente un

rebord pouvant être pincé entre le boîtier (3) et le cadre (5) afin de maintenir la recharge dans le support (2).

5 8. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce qu'une partie de la couverture (6) est fixée contre la face interne de la paroi dudit sac (18) au moyen d'une bande adhésive (22).

1/2

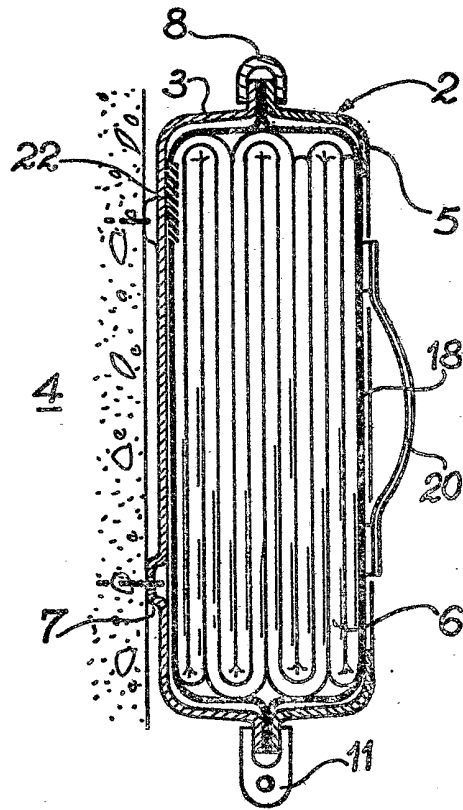
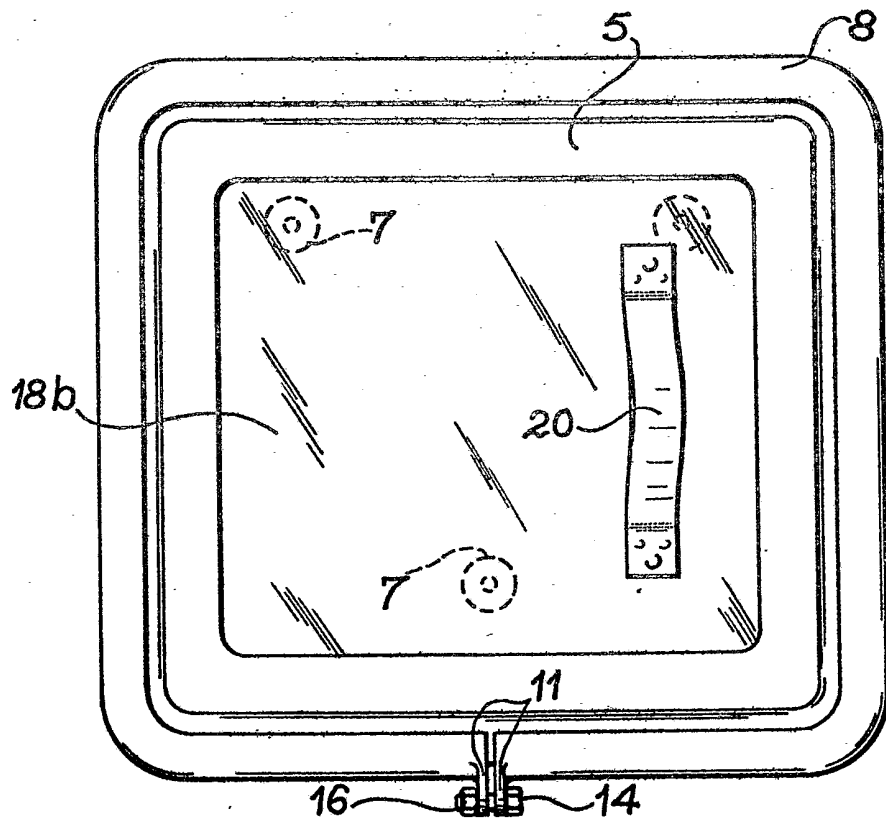


FIG. 1

FIG. 2



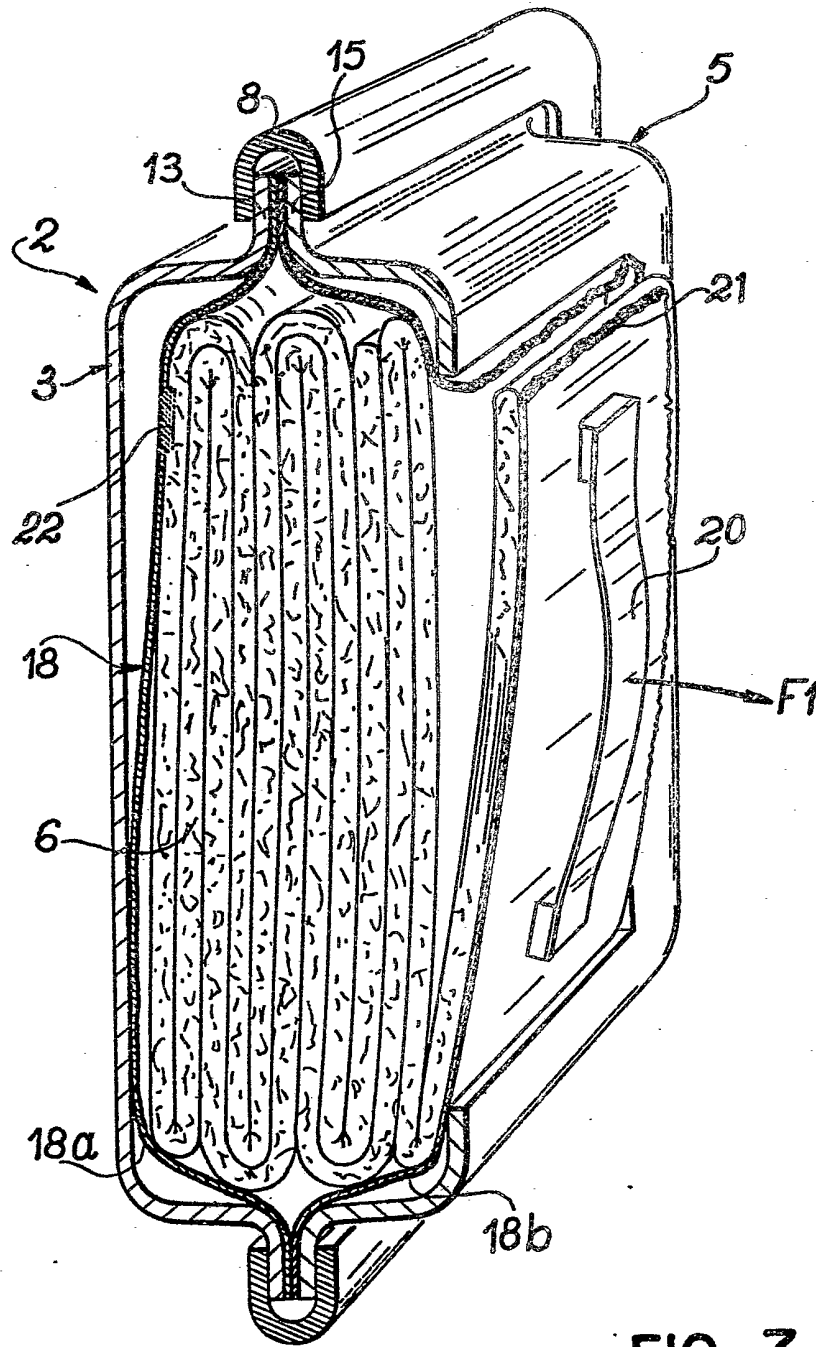


FIG. 3